

DKV Hospi Flexi

Ne concerne pas les codes postaux de 1000 à 1210 inclus

| Age atteint | Primes <u>annuelles</u> en euro | Primes <u>mensuelles</u> en euro |
|-------------|---------------------------------|----------------------------------|
| 0-19 | 174,48 | 14,98 |
| 20-24 | 248,60 | 21,33 |
| 25-29 | 310,73 | 26,67 |
| 30-34 | 323,16 | 27,74 |
| 35-39 | 356,59 | 30,61 |
| 40-44 | 369,81 | 31,74 |
| 45-49 | 383,02 | 32,88 |
| 50-54 | 436,00 | 37,42 |
| 55-59 | 515,27 | 44,23 |
| 60-64 | 607,76 | 52,16 |
| 65-69* | 779,04 | 66,87 |
| 70-74 | 934,84 | 80,24 |
| 75-79 | 1.064,67 | 91,38 |
| 80- ... | 1.324,38 | 113,68 |

- Primes au 01.01.2019
- Taxe et cotisation INAMI incluses (19,25%)
- 3% de frais de fractionnement en cas de paiement mensuel (déjà compris dans les primes mensuelles ci-dessus)
- L'âge d'entrée du contrat se calcule en soustrayant l'année de naissance de l'année en cours

* Age limite de souscription

Adaptation de la prime

- Pendant la durée du contrat d'assurance la prime est adaptée à la date d'échéance annuelle suivant la catégorie d'âge atteinte par l'assuré à cette date et au tarif en vigueur de cette catégorie d'âge.
- De plus, des adaptations de la prime peuvent également être décidées, après la conclusion du contrat, notamment en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation ou des indices médicaux spécifiques ou sur base d'une décision des autorités de contrôle.

Ce document d'information a pour unique but de vous donner un aperçu général des principales couvertures et exclusions relatives à ce produit. Ce document n'est pas personnalisé en fonction de vos besoins spécifiques et les informations qui y sont reprises ne sont pas exhaustives. Pour toutes informations complémentaires concernant ce produit, vos droits et obligations, veuillez consulter les Conditions Générales, Tarifaires et/ou Particulières d'assurance relatives à cette assurance avant de souscrire. Ces documents sont disponibles auprès de votre intermédiaire d'assurances, sur www.dkv.be ou gratuitement auprès de DKV Belgium.

DKV Belgium S.A./N.V., société de droit belge, fabricant du DKV Hospi Flexi. Ce produit, soumis au droit belge, appartient à la branche 2 'maladie'. Offre via votre intermédiaire d'assurances et/ou sur www.dkv.be. Pour les plaintes relatives à la gestion ou la mise en œuvre de ces produits, veuillez adresser au service Quality control (DKV Belgium, Rue de Loxum 25, 1000 Bruxelles) ou à l'ombudsman des assurances (Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles).